



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King

Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

14 novembre 2017

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE ENTENDRA LES ARGUMENTS DES PARTIES DANS LE DOSSIER N° 004/01**

La Chambre préliminaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens est saisie d'un appel du co-procureur international à l'encontre de l'Ordonnance de clôture que le Bureau des co-juges d'instruction a déposée dans le dossier n° 004/01 les 22 février et 10 juillet 2017.

La Chambre préliminaire a décidé de tenir des audiences consacrées aux arguments des parties avant de se prononcer sur l'appel. Conformément à l'ordonnance portant calendrier déposée aujourd'hui, les audiences auront lieu les 11 et 12 décembre 2017. Une version publique expurgée de l'ordonnance portant calendrier est disponible à l'adresse suivante:

<https://eccc.gov.kh/en/document/court/scheduling-order-pre-trial-chambers-hearing-appeal-against-closing-order>

Les avocats des parties civiles, le co-procureur cambodgien, le co-procureur international et les co-avocats cambodgiens et internationaux de la défense auront la parole pour présenter leurs arguments. Si elle est présente, la personne mise en examen pourra faire une déclaration à la fin des audiences.

Une fois les audiences achevées, la Chambre préliminaire se retirera pour délibérer et statuer sur le non-lieu ou le renvoi devant la Chambre de première instance. La décision relative à l'appel devrait être rendue au plus tard six mois après les audiences.

La Chambre préliminaire des CETC est composée de trois juges cambodgiens et de deux juges internationaux. En tant que Chambre d'appel, elle est saisie des demandes et appels relatifs aux ordonnances et décisions des co-juges d'instruction. Toute décision de la Chambre préliminaire requiert le vote positif d'au moins quatre des cinq juges.

Vu le caractère confidentiel de l'instruction, la Chambre préliminaire entendra les arguments des parties à huis clos mais le public sera autorisé à être présent lorsque les parties seront présentées à la Chambre. Des photos officielles seront mises à la disposition de la presse après les audiences.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à :

Mme Hayat Abu Saleh  
Attachée de presse  
Tél. portable : +855 (0) 12 488 936

M. Dim Sovannarom  
Chef de la Section des Affaires Publiques  
Tél. portable : +855 (0)12 518 485

Courriel : [abusaleh@un.org](mailto:abusaleh@un.org)

Courriel : [dim.sovannarom@eccc.gov.kh](mailto:dim.sovannarom@eccc.gov.kh)